

L'IMPORTANT DE LA FORMATION PRE - PROFESSIONNELLE DANS LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le développement économique, culturel et social d'un pays dépend essentiellement de l'adaptation du système éducatif aux besoins de l'époque. L'élément qui joue le rôle le plus important dans ce système est l'enseignant. Les enseignants ont le rôle le plus important dans la formation des futures générations et la transmission de l'héritage culturelle. C'est pour cette raison que la formation pré professionnelle des enseignants leur permettant d'accroître leur expérience devient primordiale dans la formation d'une bonne génération.

Le programme de l'école peut être changé, l'école peut acheter plus d'outils d'enseignement, l'environnement physique peut être changé, les horaires de l'école peuvent être allongés mais sans une formation qualitative d'enseignant tous ces changements n'auront pas beaucoup d'effets (Sılay et Gök, 2005). La qualité des enseignants peut être développée par les programmes d'éducation du pré service et en – service. L'éducation en pré service est sous la tutelle des organismes de formation des enseignants (Köksal, 2005).

L'enseignement en pré service des enseignants de l'école primaire en Turquie

À l'aube de l'adhésion à la communauté européenne, l'étude de la formation des enseignants dans différents pays européens va permettre à la Turquie d'améliorer la formation des enseignants et d'atteindre les standards de la CE (Sağlam et Kürüm, 2005).

En Turquie plusieurs modèles de formation de maîtres ont été appliqués depuis longtemps durant le XI. Conférence de l'éducation nationale, l'unification de la formation des maîtres a été acceptée (MEB, 1982) et, avec la loi 41 et 2547 de l'enseignement supérieur le MEN a décidé de donner aux universités la responsabilité de la formation des maîtres d'écoles. Ainsi l'unification de la formation des maîtres est constituée.

Durant l'année scolaire 1998-1999 une nouvelle structuration a été mise au point. Cette nouvelle structure est toujours en application dans les facultés d'éducation. Les programmes en applications dans le département de l'éducation primaire ont pour mission de former les enseignants de l'éducation primaire (YÖK, 1998). Ainsi la formation des enseignants de l'école primaire est constituée de 4 années de licence, celui des enseignants du second degré est de 3,5 +1,5 ou bien de 4 +1,5 ans. En effet la formation des enseignants du second degré est composée de 1,5 ans de masters (DES) sans mémoire professionnelle.

Durant la formation des enseignants, le temps séparé à la formation dans les écoles a augmenté et de ce fait il est attendu que les candidats enseignants acquièrent les besoins les plus importants de leur profession dans des situations réelles qu'ils ne peuvent se procurer que dans les écoles. Dès la première année de licence les futurs enseignants vont à l'école pour faire des observations et unifier ses observations et ses expériences avec les informations et les compétences apprises à la faculté. Dans ce but, les facultés d'éducation doivent coopérer avec les écoles et partager la responsabilité de la formation des enseignants (YÖK, 1998).

La coopération de la faculté avec l'école constitue un point important de la qualité de formation en pré service des enseignants, c'est pourquoi la formation en stage dans les écoles est composée d'un processus durant lequel le stagiaire va à l'école pendant 3 semestres (Kiraz, 2002).

Les stages dans les écoles sont faites durant la licence : l'expérience scolaire I est un cours du deuxième semestre alors que l'expérience scolaire II est un cours du 7. semestre, le cours de pratiques enseignantes est le stage du 8. semestre (YÖK, 1999).

L'expérience scolaire I et II sont les cours qui ont pour mission de permettre aux stagiaires de connaître l'école et les élèves, le programme et les enseignants par l'intermédiaire

d'observations et d'entrevues. Durant la licence ces stages permettent au candidat de faire des observations à l'école pendant 4 heures hebdomadaires et durant une heure hebdomadaire le candidat doit échanger ses observations avec le responsable de groupe de référence. Ce cours a pour objectif de permettre au candidat de connaître l'école sous différents angles, de connaître les élèves et la profession d'enseignant et de former les liens avec l'apprentissage à l'IUFM. À la fin de ce cours le stagiaire doit pouvoir comprendre l'organisation de l'école, le management de l'établissement, les travaux périodiques faits à l'école et de connaître les activités d'enseignement par l'intermédiaire d'observations.

À la fin de l'expérience scolaire I le stagiaire remet son dossier au responsable du groupe de référence de la faculté. Dans ce dossier tout les rapports d'activités et les documents reliés à ces activités y sont compris. La note qui leur est attribuée en fin de semestre est donnée en fonction des activités qu'il a réalisés, les matériaux qu'il doit fournir à la demande du responsable de groupe et les suivies des séminaires à la faculté (YÖK, 1998 ; YÖK, 1999).

L'expérience scolaire II est un cours qui a pour objectifs de permettre au stagiaire d'observer le processus d'apprentissage et le métier d'enseignant. Ce cours en dernière année de licence est composé d'une heure hebdomadaire à la faculté avec leur responsable de groupe de référence et de 4 heures d'observations dans la classe de l'établissement d'affectation. Le stagiaire doit être capable de planifier des activités d'apprentissage, de comprendre les différences individuelles de chaque élève, de travailler en coopération avec les autres membres de l'établissement.

L'objectif de l'expérience scolaire II n'est pas d'évaluer les capacités du stagiaire mais de l'aider dans le processus d'apprentissage des capacités. C'est pourquoi à ce niveau, l'évaluation doit être une évaluation d'adaptation et de développement. Cette évaluation faite par le responsable de groupe de référence en tenant compte des rapports hebdomadaires du stagiaire, le stagiaire est mis aux courants de cette évaluation. Le responsable de groupe de référence doit au moins une fois rendre visite au stagiaire et lui faire part de ses commentaires. La note semestrielle de l'expérience scolaire II est faite en tenant compte des rapports hebdomadaires du stagiaire, le suivi du cours et les activités dans l'établissement qu'il est affecté (YÖK, 1998).

Le cours de pratiques enseignantes a pour objectifs de permettre au stagiaire d'appliquer ses connaissances et ses capacités acquis auparavant. Ce cours comprend 2 heures hebdomadaires sous forme de séminaires avec le responsable de groupe de référence et 6 heures hebdomadaires de responsabilités complète de la classe. Pendant les 6 heures passées à l'école le stagiaire prend la responsabilité complète de la classe pendant minimum 3 heures. À la fin du semestre le stagiaire doit avoir pratiqué des cours d'apprentissage dans plusieurs niveaux de l'école primaire. Ainsi il a eut la possibilité de, développer ses capacités à enseigner, de mieux connaître le programme didactique de l'école, de connaître les outils d'enseignement et les livres d'accompagnement de plus il a eut la possibilité de commentée les techniques d'évaluation de l'élève. Il a aussi eut la possibilité de discuter de partager ses expériences avec ses camarades de classe et son responsable de groupe (YÖK, 1999).

L'évaluation du cours de pratiques enseignantes est réalisée en collaboration entre le responsable de groupe et le conseiller pédagogique tuteur. Cette évaluation est faite en prenant compte du dossier préparé par le stagiaire, son développement durant les pratiques enseignantes et les activités durant le stage. Pendant que le stagiaire enseigne aux élèves le contenu de son cours, le conseiller pédagogique tuteur ou bien le responsable de groupe de référence observe le stagiaire en plein effort et remplit le document d'observation qu'il montrera au stagiaire en lui expliquant soit oralement soit par écrit ses points forts et ses points faibles. Le développement des capacités du stagiaire sont observables grâce au formulaire d'évaluation du pratique enseignante remplies par le conseiller pédagogique tuteur,

ou l'instituteur de la classe ou bien le responsable de groupe de référence. La note finale du stagiaire est donnée par le responsable du groupe de référence (YÖK, 1998).

En Turquie du fait du contingent limité d'enseignant de l'école primaire, les candidats doivent passer le concours organisé une fois par an : Le KPSS (Examen de Sélection des fonctionnaires publiques). Ce concours examine les savoirs et les compétences acquis lors de la licence. Les questions qui y sont inclus sont de niveau du savoir et de compréhension dans le plan cognitif. Les compétences professionnelles ne peuvent pas être déterminé par ce concours.

L'enseignement En Pré Service Des Enseignants De L'école Primaire En France :

Les IUFM qui sont les instituts formateurs d'enseignants ont été formées par la loi de juillet 1989 qui exige que les candidats a la profession d'enseignant soient formées par les IUFM après avoir terminer une licence d'au moins 3 ans après le baccalauréat. En France les enseignants de l'école primaire et de l'école maternelle sont formés par les mêmes étapes. C'est pourquoi les enseignants de l'école primaire peuvent enseigner à l'école maternelle et vice – versa (MEB, 2006). En France toutes personnes possédant les conditions nécessaires peuvent déposé leur dossier d'inscription a l'IUFM. Les IUFM sont libres de faire ou de ne pas faire des examens à l'entrée de l'IUFM. Ils ont aussi la possibilité de faire des entrevus pour décider d'accepter ou non le candidat. La formation dans les IUFM dure 2 ans : pendant la première année les élèves ont le statut d'étudiant et ils ont les mêmes droits que les étudiants des autres universités (Bourses etc.). Du fait de la limitation des contingents ceux qui ne sont pas admis à la première année de l'IUFM peuvent être candidats libres aux autres examens. Ceux qui ont réussies à l'examen national ou à l'examen académique sont admis à la deuxième année de l'IUFM. Cette formation est obligatoire pour tous les candidats. Durant la deuxième année les candidats ont un statut de stagiaire enseignant. Dans la première année de l'IUFM les élèves suivent une formation contenant des cours tels que le français, les mathématiques, l'éducation physiques et sportive, la philosophie, l'éducation a la citoyenneté, la psychologie. Dans le tronc commun du dispositif 1, il y a 3 heures hebdomadaires de stages accompagnée, dans la deuxième année d'IUFM des cours de formation théoriques et didactiques tels que le français, les mathématiques, les sciences humaines et philosophiques, les TIC. Dans la formation théorique et pratique des stages de préparation ; des modules A, B et C sont suivies. En plus de cela les candidats préparent un mémoire professionnel. Les stages accompagnés durent 2 semaines, les stages de responsabilité durent 8 semaines et le stage d'observation dans la première classe du collège dure 1 semaine (MEB, 2006). Le stagiaire bénéficie de l'accompagnement d'un conseiller pédagogique tuteur. Celui-ci est choisi parmi les conseillers pédagogiques de l'établissement sur une liste établie en concertation entre les membres des corps d'inspection de la discipline et l'IUFM. La désignation du conseiller pédagogique tuteur est le résultat d'un accord entre le stagiaire, le chef d'établissement et les formateurs de l'IUFM. Le chef d'établissement fournit à tous les stagiaires le programme hebdomadaire des cours. Le professeur stagiaire est membre à part entière de l'équipe pédagogique dans l'établissement et dans la ou les classes qui lui sont confiées. Il participe de plein droit aux conseils d'enseignement de sa discipline et au conseil de classe.

La validation de la formation est de la responsabilité du directeur de l'IUFM. Les stagiaires doivent être évalué d'après trois éléments qui constituent la formation : le stage en responsabilité, le mémoire professionnel et les modules de formations. La commission réunit par le directeur de l'IUFM se prononce en vue des documents insérées dans le dossier individuel de chaque stagiaires. La commission de validation interne de l'IUFM délibère 3 listes : la liste des stagiaires dont le formation a été jugée satisfaisante, celle dont la formation a été jugée non satisfaisantes et parmi ces derniers la liste de ceux pour lesquels la

commission de l'ÎUFM propose une prolongation de la formation ou le refus définitive. Ces trois listes établies par le directeur vont être soumis au recteur qui formera un jury académique qui délibérera en mai. Cette délibération sera soit en forme de certification soit une demande d'information complémentaire sous forme d'inspection du stagiaire dans la classe en responsabilité. (Iufm d'Amiens : 2006 ; Îufm Pays de La Loire : 2006 ; Îufm Pays de La Loire : 2006b)

A la fin de ce processus le jury académique délibère en juin soit par une certification, soit par un ajournement soit un refus définitif (Iufm d'Amiens : 2006 ; Iufm d'Amiens : 2004).

Résultats

Les résultats de cette étude mettent en évidence les différences et les points communs des 2 pays à propos de la pré professionnelle des enseignants :

1- La formation des enseignants dans les 2 pays est sous la responsabilité de l'enseignement supérieur.

2- La formation des enseignants de l'école primaire en Turquie est de 4 ans alors qu'en France cette formation est de 3 ans de licence et de 2 ans d'ÎUFM.

3- En Turquie après la licence les candidats doivent passer un examen pour être titularisée, alors qu'en France le contenu de cet examen est différent de celui de la Turquie. En France après la licence les candidats doivent réussir l'examen d'entrée à la première et deuxième de l'ÎUFM pour pouvoir prétendre et avoir le droit d'exercer le métier d'enseignant.

4- En Turquie les stagiaires n'ont pas de rôle dans la nomination du conseiller pédagogique tuteur. L'établissement ou le stagiaire sera affecté est déterminé par la coopération entre la faculté et le ministère de l'éducation nationale. Alors qu'en France la nomination de l'établissement d'affectation est due de la coopération entre le chef d'établissement, le responsable de groupe de référence et le stagiaire lui-même.

5- Durant l'expérience scolaire I, l'expérience scolaire II et la pratique enseignante, le stagiaire n'a aucun rôle dans le fonctionnement de l'établissement alors qu'en France le stagiaire est membre à part entière de l'équipe pédagogique, les conseils d'éducation et le conseil de classe.

6- En Turquie la pratique enseignante du stagiaire est constituée de 3 heures hebdomadaires dans différentes classes alors qu'en France le stagiaire prend la responsabilité complète de la classe d'affectation.

7- L'évaluation du stagiaire en Turquie est faite seulement par la coopération du conseiller pédagogique tuteur et le responsable de groupe de référence à la faculté alors qu'en France plusieurs commissions évaluent les compétences du stagiaire.

8- En Turquie les candidats à la profession d'enseignant de l'école primaire n'ont pas à préparer un mémoire professionnel contrairement à la France.

Conclusions

À l'aube de l'adhésion à la CE il peut être conclu qu'au niveau de la formation des enseignants il n'y a pas de grande différence entre la Turquie et la France. En France le conseiller pédagogique tuteur affecté au stagiaire rend visite au moins une fois par semaine alors qu'en Turquie pendant 3 heures hebdomadaires le conseiller pédagogique tuteur observe sans cesse le stagiaire et remplit le « formulaire d'observation du cours ». D'un autre côté en France l'étudiant décide d'exercer le métier d'enseignant après la licence, alors qu'en Turquie l'élève décide d'être enseignant dès la fin du lycée. Quand il réussit à l'examen d'entrée à l'université il acquiert les compétences et les savoirs nécessaires à la profession d'enseignant durant les 4 années de licences. Ainsi durant le processus de l'examen de la fin du lycée, les attitudes, les normes, les valeurs de ceux qui désirent être enseignant doivent être tenues en

considération. De plus en Turquie durant les stages le candidat devrait prendre des rôles dans l'équipe pédagogique, les conseils d'éducation etc. cela augmentera leur motivation.

BIBLIOGRAPHIE

1. IUFM D'AMIENS (2006). "Validation de la formation" validation.pdf. (février 2006)
2. IUFM D'AMIENS (2004) "Maquette du plan de formation PLC2" 17 juin2004.
3. IUFM Pays de La Loire (2006a). "L'organisation de latitularisation". www.paysdelaloire.iufm.fr/article.php3?id_article=184 (Février 2006)
4. IUFM Pays de La Loire (2006b). "Livret D'accueil – Formation initiale PLP/PLC/CPE 2" www.paysdelaloire.iufm.fr/IMG/pdf/plcplpcpe2.pdf (Février 2006)
5. IUFM Pays de La Loire (2006c). "L'organisation et la validation". www.paysdelaloire.iufm.fr/article.php3?id_article=183
6. IUFM Pays de La Loire (2006d). "Le stagiaire IUFM en responsabilité".
- 7- IUFM Pays de La Loire (2004) "Validation de la formation initiale PLC et CPE 2004-2005". www.paysdelaloire.iufm.fr/article.php3?id_article=198
- 8- Kiraz, E. (2002). "Öğretmen Adaylarının Hizmet Öncesi Mesleki Gelişiminde Uygulama Öğretmenlerinin İşlevi". **Eğitim Bilimleri ve Uygulama**. Cilt 1, Sayı 2: s.183-196.
- 9- Köksal, N. (2005). "Öğretmenlik Uygulaması Dersi Kapsamındaki Uygulamaların Sınıf Öğretmenlerine Katkıları". **XIV. Ulusal Eğitim Bilimleri Kongresi, 28-30 Eylül 2005, Denizli**. Kongre Kitabı Cilt 1: s. 596-599.
- 10-MEB, (2006). **Ülkelerin Öğretmen Yetiştirme Sistemleri**. Milli Eğitim Bakanlığı Öğretmen Yetiştirme ve eğitimi Genel Müdürlüğü. Devlet Kitapları Müdürlüğü-Basımevi. Ankara.
- 11- Sağlam, M. ve Kürüm, D. (2005). "Türkiye ve Avrupa Birliği Ülkelerindeki Öğretmen Eğitimi Yapısının Karşılaştırmalı Olarak İncelenmesi". **XIV. Ulusal Eğitim Bilimleri Kongresi, 28-30 Eylül 2005, Denizli**. Kongre Kitabı Cilt 1: s. 532-539.
- 12- Sılay, İ. Ve Gök, T. (2005). "Öğretmen Adaylarının Öğretmenlik Uygulaması ve Okul Deneyimi Derslerinde karşılaştıkları Sorunlar ve Bu Sorunları Gidermek Amacıyla Hazırlanan Öneriler Üzerine Bir Çalışma". **XIV. Ulusal Eğitim Bilimleri Kongresi, 28-30 Eylül 2005, Denizli**. Kongre Kitabı Cilt 1: s. 600-603.
- 13- Milli Eğitim Bakanlığı, (1990). **Onbirinci Milli Eğitim Şurası: Öneriler, Konuşmalar, Kararlar**. İstanbul: Milli Eğitim Basımevi
- 14- YÖK, (1998). **Eğitim Fakülteleri Öğretmen Yetiştirme Programlarının Yeniden Düzenlenmesi**. Ankara.
- 15- YÖK, (1999). **Aday Öğretmen Kılavuzu**. Öğretmen Eğitimi Dizisi. Ankara.
- 16- YÖK (1999). **Aday Öğretmen Klavuzu**. http://www.yok.gov.tr/egitim/ogretmen/aday_ogretmen/bolum1.html
- 17- YÖK (1998). **Fakülte-Okul İşbirliği**. Öğretmen Eğitimi Dizisi. Ankara.